

RCS : AUBENAS
Code greffe : 0702

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de AUBENAS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2007 B 00302
Numéro SIREN : 499 128 783
Nom ou dénomination : NCI INGENIERIE

Ce dépôt a été enregistré le 21/02/2022 sous le numéro de dépôt 1364

NCI INGENIERIE

Société Par Actions Simplifiée au capital de 350 000.00 €
Siège social : 34 Avenue Jean Breton Zone Industrielle Le Lac
07000 PRIVAS
499 128 783 RCS AUBENAS

TEXTE DE LA RESOLUTION D'AFFECTATION DE RESULTAT SOUMISE ET ADOPTÉE A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE EN DATE DU 17 DÉCEMBRE 2021

DEUXIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale sur proposition du président décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 juin 2021, s'élevant à 54 096.14 €, de la manière suivante :

- Un résultat de 54 096.14 €
- Une somme de 54 096.14 €
affectée en totalité au compte "Autres réserves".

Rappel des dividendes antérieurement distribués

L'assemblée générale, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code général des impôts, prend acte de ce que les dividendes distribués, au titre des trois exercices précédents, ont été les suivants :

Exercice : 30/06/2020

- Dividende global distribué : 0.00 €
- soit, par titre : 0.00 €

Exercice : 30/06/2019

- Dividende global distribué : 252 000.00 €
- soit, par titre : 7.20 €
- Montant global éligible à l'abattement de 40% : 14.40 €
- Montant global non éligible à l'abattement de 40% : 251 985.60 €

Exercice : 30/06/2018

- Dividende global distribué : 280 000.00 €
- soit, par titre : 8.00 €
- Montant global éligible à l'abattement de 40% : 16.00 €
- Montant global non éligible à l'abattement de 40% : 279 984.00 €

Certifié conforme :

Le Président

SAS NUOVO CONCEPTION INDUSTRIELLE

Représentée par Pierre NUOVO



ARGEXCO ARDECHE GESTION EXPERTS

EXPERTISE COMPTABLE
AUDIT LÉGAL ET CONTRACTUEL
RESSOURCES HUMAINES / PAIE

150 Allée de l'Industrie
07210 BAIX
Tél : 0475859448
Fax : 0475638450
baix@groupevingtsix.com



EXPERTISE COMPTABLE
AUDIT LÉGAL ET CONTRACTUEL
RESSOURCES HUMAINES / PAIE
INFORMATIQUE DE GESTION

www.groupevingtsix.com
contact@groupevingtsix.com

NCI INGENIERIE

**34 Avenue Jean Breton
Zone Industrielle Le Lac
07000 PRIVAS**

COMPTES ANNUELS AU 30/06/2021

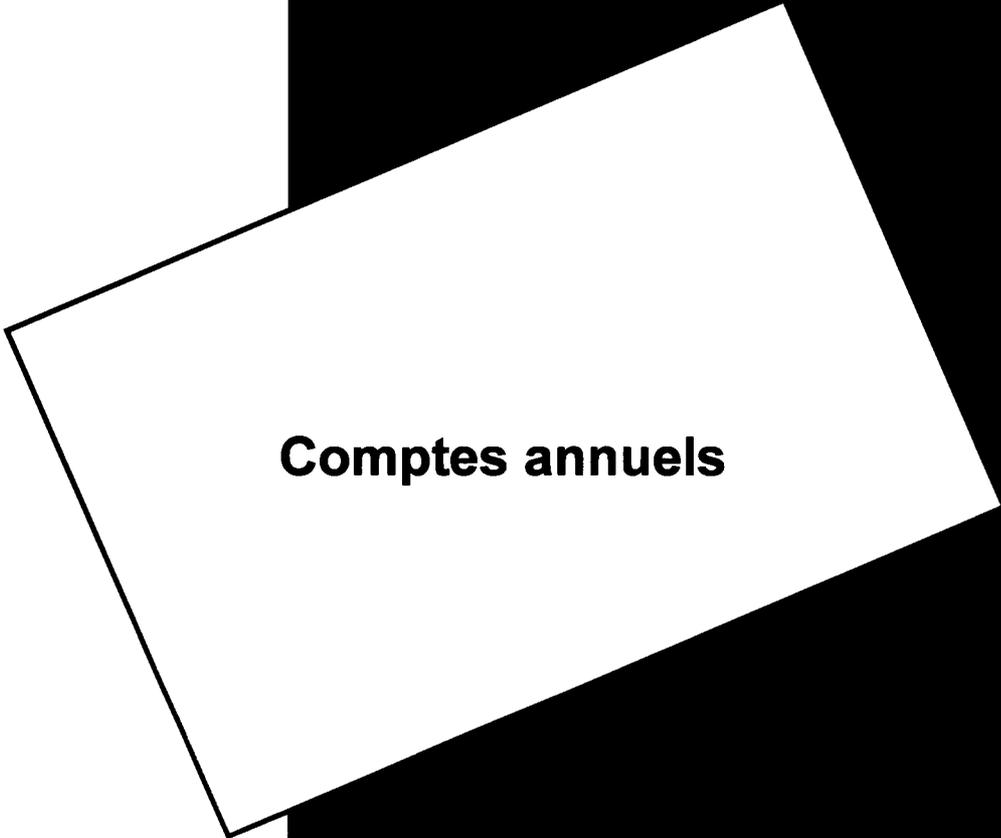
CERTIFIS CONFORME

*Le Président : SAS vuoro Conception
Industrielle - NCI a présenté
par Pierre vuoro*

Société d'Expertise Comptable
Inscrite au tableau
de l'Ordre des Experts Comptables
de la Région Rhône-Alpes

Sommaire

Comptes annuels	1
Annexe aux comptes annuels	2
Documents fiscaux	13



Comptes annuels

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SAS NCI INGENIERIE

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 30/06/2021, dont le total est de 2 450 834 EURO et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégagant un bénéfice de 54 096 EURO.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/07/2020 au 30/06/2021.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 01/10/2021 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 30/06/2021 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en EURO.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Concessions, logiciels et brevets : 5
- * Agencements des constructions : 10 à 20 ans
- * Installations techniques : 5 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de transport : 4 à 5 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

Règles et méthodes comptables

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations, les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourant à la production. Le coût de la sous activité est exclu de la valeur des stocks. Les intérêts sont exclus pour la valorisation des stocks.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Engagement de retraite

La convention collective de l'entreprise ne prévoit pas des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier.

Les engagements correspondants font l'objet d'une mention intégrale dans la présente annexe.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	47 855			47 855
Immobilisations incorporelles	47 855			47 855
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions	14 776			14 776
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	10 518	4 466		14 984
- Installations générales, agencements aménagements divers	14 487			14 487
- Matériel de transport	18 307	23 567	18 307	23 567
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	85 723			85 723
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	143 810	28 033	18 307	153 536
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières				
Immobilisations financières				
ACTIF IMMOBILISE	191 665	28 033	18 307	201 391

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	47 178	677		47 855
Immobilisations incorporelles	47 178	677		47 855
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions	1 655	985		2 640
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	10 518	171		10 689
- Installations générales, agencements aménagements divers	2 541	5 671		8 212
- Matériel de transport	15 368	4 088	17 728	1 728
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	41 049	9 476		50 525
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	71 131	20 391	17 728	73 794
ACTIF IMMOBILISE	118 309	21 068	17 728	121 649

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 331 675 EURO et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres			
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	190 302	190 302	
Autres	130 335	130 335	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	11 038	11 038	
Total	331 675	331 675	
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
Etat - produits à recevoir	1 103
Total	1 103

Notes sur le bilan

Capitaux propres**Composition du capital social**

Capital social d'un montant de 350 000,00 EURO décomposé en 35 000 titres d'une valeur nominale de 10,00 EURO.

Provisions**Tableau des provisions**

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges					
Garanties données aux clients	81 487		34 110		47 377
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change					
Pensions et obligations similaires					
Pour impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales					
sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges					
Total	81 487		34 110		47 377
Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :					
Exploitation			34 110		
Financières					
Exceptionnelles					

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 1 087 740 EURO et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine	15 708	11 766	3 943	
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	272 637	272 637		
Dettes fiscales et sociales	152 464	152 464		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	646 931	646 931		
Produits constatés d'avance				
Total	1 087 740	1 083 797	3 943	
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice	23 500			
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	7 792			
(**) Dont envers les associés	646 931			

Le montant des divers emprunts et dettes contractés auprès d'associés personnes physiques s'élève à 646 931 EURO.

Charges à payer

	Montant
Fournisseurs factures non parv	14 239
Conges a payer	51 213
Ch sociales sur congés a payer	19 455
Provision / impot	5 546
Total	90 452

Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constat.d avance	11 038		
Total	11 038		

Autres informations

Engagements de retraite

Montant des engagements pris en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées : 130 569 EURO

Les engagements de retraite font l'objet d'un contrat d'assurance auprès de la Mondiale :

l'engagement de retraite au 30/06/2016 est estimé à :

130569 € dans le cas de départ volontaire à 65 ans

Actuellement le risque est couvert partiellement à hauteur de 39061 €.

Pour un régime à prestations définies, il est fait application de la recommandation n°2003-R.01 du 1er avril 2003.

Faits caractéristiques

Autres éléments significatifs

Une crise sanitaire sans précédent sévit sur le territoire national (évènement COVID-19) depuis le mois de mars 2020 qui a pu avoir des impacts significatifs sur le patrimoine, la situation financière et les résultats des entreprises.

Celle-ci a obligé notre entreprise à revoir son organisation interne en ayant recours :

- au télétravail pour les postes qui le permettent ;
- à l'activité partielle pour le personnel de sites ne pouvant rester ouverts ou ne pouvant plus recevoir l'ensemble de son personnel ;
- à la réorganisation des postes de travail pour la protection de la santé des salariés encore présents dans les locaux.

La société a pu bénéficier de tout ou partie des aides proposées pour faire face à cette crise : report ou annulation d'échéances, PGE, Fonds de solidarité, aides aux paiements, etc.

Les incidences de cette crise sur ces comptes annuels sont difficiles à appréhender. Néanmoins, à ce jour, la poursuite d'exploitation n'est pas remise en cause.

L'évènement Covid-19 étant toujours en cours à cette date, l'entreprise est en incapacité d'en évaluer les conséquences précises sur les exercices à venir.

Documents fiscaux

1

BILAN - ACTIF

DGFIP N° 2050 2021

Formulaire obligatoire (article 55 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SAS NCI INGENIERIE		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois*		12		
Adresse de l'entreprise		34 Avenue Jean Breton 07000 PRIVAS		Durée de l'exercice précédent*		12		
Numéro SIRET*		4 9 9 1 2 8 7 8 3 0 0 0 1 0		Néant <input type="checkbox"/>		Exercice N clos le 30/06/2021		
		Brut 1		Amortissements, provisions 2		Net 3		
Capital souscrit non appelé (I)		AA						
ACTIF IMMOBILISE*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC			
		Frais de développement *	CX		CQ			
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	47 855	AG	47 855		
		Fonds commercial (1)	AH		AI			
		Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK			
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM			
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO			
		Constructions	AP	14 775	AQ	2 640	12 135	
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	14 983	AS	10 689	4 294	
		Autres immobilisations corporelles	AT	123 776	AU	60 464	63 312	
		Immobilisations en cours	AV		AW			
		Avances et acomptes	AX		AY			
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT			
		Autres participations	CU		CV			
Créances rattachées à des participations		BB		BC				
Autres titres immobilisés		BD		BE				
Prêts		BF		BG				
Autres immobilisations financières*		BH		BI				
TOTAL (II)		BJ	201 391	BK	121 648	79 742		
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	4 130	BM	4 130		
		En cours de production de biens	BN	66 612	BO	66 612		
		En cours de production de services	BP		BQ			
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS			
		Marchandises	BT		BU			
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW			
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	190 302	BY	190 302		
		Autres créances (3)	BZ	130 335	CA	130 335		
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC			
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres)	CD	1 008 500	CE	1 008 500		
Comptes de régularisation	Disponibilités	CF	960 173	CG	960 173			
	Charges constatées d'avance (3)*	CH	11 038	CI	11 038			
	TOTAL (III)	CJ	2 371 092	CK	2 371 092			
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW						
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM						
	Ecart de conversion actif* (VI)	CN						
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	2 572 483	IA	121 648	2 450 834		
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes		(3) Part à plus d'un an		CR		
Clause de réserve de propriété : *		Stocks :		Créances :				

Cegid Group

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la note n° 2032

2

BILAN - PASSIF avant répartition

DGFP N° 2051 2021

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des Impôts)

Désignation de l'entreprise		SAS NCI INGENIERIE		Néant <input type="checkbox"/>
				Exercice N
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 350 000.....)	DA		350 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Écarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD		35 000
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours BI)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG		328 186
	Report à nouveau	DH		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI		54 096
	Subventions d'investissement	DJ		
Provisions réglementées *	DK			
	TOTAL (I)	DL		767 282
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		47 377
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		47 377
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU		15 708
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV		646 930
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		548 435
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX		272 636
	Dettes fiscales et sociales	DY		152 463
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
Autres dettes	EA			
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		
	TOTAL (IV)	EC		1 636 174
	Écarts de conversion passif* (V)	ED		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE		2 450 834
RENVIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	IB		
	(2) Dont {	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	IC	
		Écart de réévaluation libre	ID	
		Réserve de réévaluation (1976)	IE	
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG		1 083 796
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPOTS DE L'EXERCICE

2069RCI

SAS NCI INGENIERIE
499128783 I81

Au titre de l'année N

Régime d'intégration fiscale (article 223 A du CGI) : La société mère du groupe doit souscrire le formulaire N° 2069RCI pour chacune des sociétés du groupe y compris sa propre déclaration (article 49 septies Q de l'annexe III au CGI). Si vous êtes la société mère, cocher la case		
Désignation et n° siren de la société membre de groupe pour laquelle les réductions et crédits d'impôts sont déclarés. (y compris pour les crédits et réductions d'impôts de la société mère)	Néant	
	PME au sens communautaire	X

I - REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPOT DISPENSES DE DECLARATION SPECIALE

Crédit d'impôt	Montant
Réduction d'impôt au titre du mécénat	3 990

Réduction d'impôt en faveur du mécénat – montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'UE ou de l'EEE	
Dont montant des dons au profit de la reconstruction de Notre-Dame de Paris	

Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (complément)

Dont montant préfinancé	
Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt versées à des salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte	
Montant des rémunérations éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L.3141-30 du code du travail	
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés	

II - CREDITS D'IMPOT AVEC DEPOT OBLIGATOIRE D'UNE DECLARATION SPECIALE

Crédit d'impôt	Montant

Crédit d'impôt en faveur de la recherche – dont montant du crédit d'impôt pour les dépenses situées dans les DOM

PRECISIONS SUR L'UTILISATION DES CREDITS D'IMPOTS (Utilisation de la valeur AUT – Autres crédits d'impôts)

--

III - CAS PARTICULIERS

	Crédit d'impôt	Montant
CI déposé en cas de cessation au titre de l'année N		
CI déposé au titre de l'année civile N-2, N-1 en cas d'exercice de plus de 12 mois		

Annexe à la 2069RCI pour les entreprises ayant effectué au cours de l'exercice plus de 10 000 € de dons et versements ouvrant droit à la réduction d'impôt prévue à l'article 238 bis du code général des impôts.

IV - MECENAT - LISTE DES BENEFICIAIRES FINAUX

Montant des dons	Date de versement	Bénéficiaire		Intermédiaire		Valeur de la contrepartie
		N° SIREN ou RNA	Nom et adresse	N° SIREN ou RNA	Nom et adresse	

Cegid Group